

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt-six, le vingt mars
en exercices : 15 le Conseil Municipal de la commune
présents : 14 de SAINT GEORGES SUR MOULON (Cher),
votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves CHARPENTIER, Maire

Pour : 14
Contre : 0 Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026
Abstention : 1

Présents : M. Pierre-Yves CHARPENTIER, M. Dany MACHADO, Mme Isabelle MOUTAT, M. Eric COLLIN, Mme Dominique MEROT, M. Jean-Luc VELTZ, M. Michel BERGER, M. Jean-Michel BISSON, Mme Sylvie GIRARD, M. Julien ROSTANT, Mme Marie DERILIEN, Mme Véronique CHAMONARD-BIELECKI, M. Pierre RIGAUD, Mme Léa DIAZ

Absents excusés : Mme Marianne PFISTER à donné pouvoir à M. Jean-Luc VELTZ

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MOUTAT

OBJET : Election du Maire

Le Maire sortant, Pierre-Yves CHARPENTIER, après appel nominal des conseillers nouvellement élus les a déclarés installés dans leurs fonctions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L 2122-8, il a passé la, présidence au doyen d'âge M. Jean-Luc VELTZ

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : Mme Isabelle MOUTAT

Conformément aux dispositions des articles L 2122-4 et L 2122-7, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

M. Pierre-Yves CHARPENTIER est candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1^{er} tour

- nombre de bulletins : 15
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

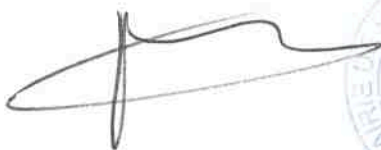
A obtenu

- M. Pierre-Yves CHARPENTIER 14 voix

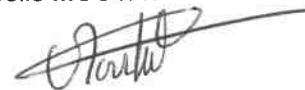
M. Pierre-Yves CHARPENTIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Georges-sur-Moulon les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pierre-Yves CHARPENTIER



Le secrétaire de séance,
Isabelle MOUTAT



Diffusé sur le site internet de la commune le

Reçu en Préfecture le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt-six, le vingt mars
en exercices : 15 le Conseil Municipal de la commune
présents : 14 de SAINT GEORGES SUR MOULON (Cher),
votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves CHARPENTIER, Maire

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 2
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : M. Pierre-Yves CHARPENTIER, M. Dany MACHADO, Mme Isabelle MOUTAT, M. Eric COLLIN, Mme Dominique MEROT, M. Jean-Luc VELTZ, M. Michel BERGER, M. Jean-Michel BISSON, Mme Sylvie GIRARD, M. Julien ROSTANT, Mme Marie DERILIEN, Mme Véronique CHAMONARD-BIELECKI, M. Pierre RIGAUD, Mme Léa DIAZ

Absents excusés : Mme Marianne PFISTER à donné pouvoir à M. Jean-Luc VELTZ

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MOUTAT

OBJET : Elections des adjoints au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément aux articles L 2122-4 et les articles L 2122-7,

Considérant que le Conseil municipal a décidé de la création de quatre postes d'adjoints,

Considérant que les adjoints sont élus par scrutin secret de liste dans les mêmes conditions que celle du maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de la liste présentée composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Après un appel à candidature, une liste s'étant présentée, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats sur cette liste :

- M. MACHADO Dany
- Mme MOUTAT Isabelle
- M. COLLIN Eric
- Mme MEROT Dominique

- nombre de bulletins : 15
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 8

ont obtenu :

- M. MACHADO Dany : 13 voix
- Mme MOUTAT Isabelle : 13 voix
- M. COLLIN Eric : 13 voix
- Mme MEROT Dominique : 13 voix

M. MACHADO Dany ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire

Mme MOUTAT Isabelle ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Second adjoint au maire

M. COLLIN Eric ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire

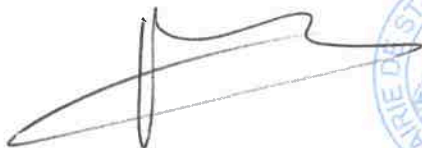
Mme MEROT Dominique ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Quatrième adjoint au maire

Fait et délibéré en mairie de Saint-Georges-sur-Moulon les jour, mois et an que dessus.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pierre-Yves CHARPENTIER



Le secrétaire de séance,
Isabelle MOUTAT



Diffusé sur le site internet de la commune le

Reçu en Préfecture le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt-six, le vingt mars
en exercices : 15 le Conseil Municipal de la commune
présents : 14 de SAINT GEORGES SUR MOULON (Cher),
votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves CHARPENTIER, Maire

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : M. Pierre-Yves CHARPENTIER, M. Dany MACHADO, Mme Isabelle MOUTAT, M. Eric COLLIN, Mme Dominique MEROT, M. Jean-Luc VELTZ, M. Michel BERGER, M. Jean-Michel BISSON, Mme Sylvie GIRARD, M. Julien ROSTANT, Mme Marie DERILIEN, Mme Véronique CHAMONARD-BIELECKI, M. Pierre RIGAUD, Mme Léa DIAZ

Absents excusés : Mme Marianne PFISTER à donné pouvoir à M. Jean-Luc VELTZ

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MOUTAT

OBJET : Détermination nombre de postes d'adjoints au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

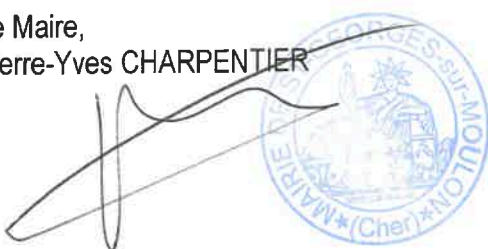
Conformément à l'article L 2122-2,

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Le Conseil municipal de St Georges sur Moulon, dont l'effectif légal est de 15 membres, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité la création de quatre postes d'adjoints.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Georges-sur-Moulon les jour, mois et an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pierre-Yves CHARPENTIER



Le secrétaire de séance,
Isabelle MOUTAT



Diffusé sur le site internet de la commune le

Reçu en Préfecture le